

<b>Flers Agglo</b> Communauté d'agglomération	Date	Décision	Nature	Folio n°
	30.08.2022	D697	7.10	
	<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE          ET DES DECISIONS DU PRESIDENT</b>			

## D E C I S I O N

par délégation du

Conseil Communautaire

<b>OBJET</b>	<b>FORUM DE FLERS AGGLO</b> <b>CONCERT DANS LE CADRE DU PRINTEMPS DE LA CHANSON 2023</b> <b>« JOSEPH KAMEL / MARIE-FLORE »</b> <b>TARIFICATION</b>
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2022-555 du 7 avril 2022, reçue en sous-préfecture le 11 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 2,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	30 AOUT 2022
Date de mise en ligne sur le site internet	30 AOUT 2022

<b>Flers Agglo</b> Communauté d'agglomération	Date	Décision	Nature	Folio n°
	30.08.2022	D697	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Par délibération n° 2020-169 du 15 décembre 2020, une grille tarifaire a été approuvée pour la billetterie des grands concerts organisés par Flers Agglo au Forum.

Dans le cadre du Printemps de la chanson, festival organisé par le Conseil départemental de l'Orne, il est proposé à Flers Agglo d'accueillir un concert en co-plateau avec les artistes **Joseph Kamel** et **Marie-Flore** le vendredi 24 mars 2023 au Forum à 20h30.

Pour cette occasion, Flers Agglo crée et gère la billetterie et fixe un tarif d'entrée pour le public, dans le cadre d'une convention de co-organisation à intervenir avec le Département de l'Orne.

Au regard des coûts engagés et des tarifs pratiqués pour des spectacles similaires les années précédentes, les tarifs proposés sont les suivants :

- 18 € par personne en « plein tarif »,
- 10 € par personne en tarif « réduit » (sur présentation de justificatifs : les enfants jusqu'à 18 ans / scolaires et étudiants jusqu'à 28 ans / demandeurs d'emploi / bénéficiaires des minima sociaux / bénéficiaires des interventions artistiques et actions culturelles + 1 accompagnateur si mineurs / associations à caractère non lucratif relevant de la tarification sociale)

Il est également proposé de réserver 60 billets exonérés sur la billetterie, à affecter sous forme d'invitations réparties comme suit dans un but de promotion/communication :

- 20 invitations pour le Département de l'Orne
- 2x10 invitations pour les productions
- 20 invitations pour Flers Agglo

La jauge est fixée à 645 places assises maximum.

La billetterie sera ouverte à l'Office de tourisme de Flers et dans les médiathèques de Flers Agglo à partir du 8 septembre 2023 et jusqu'au jour du concert. La vente sera aussi proposée en début de soirée au Forum le jour du concert si la jauge n'est pas complète.

Les Atouts Normandie et les Pass culture seront acceptés comme moyens de paiement, de même que le dispositif Pass+ (7 € de réduction par personne sur présentation du justificatif).

Le Président :

**DECIDE** d'adopter ces tarifs pour le concert du Printemps de la chanson 2023 à Flers, le vendredi 24 mars 2023, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220830-D697-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/08/2022  
Publication : 30/08/2022

Yves GOASDOUE